

PAGE 1

♦ Le patronat burkinabè valide les résultats de l'étude sur la bourse de projets

PAGE 2

♦ Campagne de reboisement au bosquet du dialogue social édition 2014

♦ Le CAMES et le secteur privé dans un partenariat gagnant-gagnant

PAGE 3

♦ L'avant-projet de loi régissant la maîtrise de l'énergie validé

PAGE 4

♦ Intégration économique régionale : Le tarif extérieur commun de la CEDEAO bientôt en vigueur

PAGE 5

♦ Dissémination des résultats du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise (PACDE)

PAGE 6

♦ Le plan d'action ANPE/CNPB au cœur d'une session d'information

PAGE 7

Note d'information conjointe OIT/OMS à propos de la maladie à virus Ebola

PAGE 8

Note d'information conjointe OIT/OMS à propos de la maladie à virus Ebola

PAGE 9

♦ La phase 2 du projet Initiative Pauvreté Environnement du Burkina Faso (IPE/BF) lancée

PAGE 10

♦ Revue à mi-parcours du Cadre sectoriel de dialogue « Gouvernance et administration publique » (CSD-GAP) de l'année 2014

Le patronat burkinabè valide les résultats de l'étude sur la bourse de projets



Le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a organisé le vendredi 29 août 2014 dans sa salle de réunion, un atelier de validation des résultats de l'étude sur la bourse de projets structurants du Conseil National du Patronat Burkinabè. Présidé par Monsieur Birahima NACOULMA Président du CNPB, qui avait à ses cotés Madame Micheline KI, Régisseuse du Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP), le présent atelier a connu la participation de plus d'une vingtaine de représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises du secteur privé.

Dans son mot introductif, Monsieur NACOULMA, a indiqué que l'objectif de la présente rencontre était de restituer l'étude aux participants et de recueillir en retour leurs observations et amendements afin de l'enrichir et de procéder à sa finalisation avant sa transmission au PADSP.

Après avoir rappelé que l'étude a été réalisée avec l'appui du PADSP, il a indiqué qu'elle a consisté au recensement et à la mise en forme des idées de projets de ses membres ainsi que de leurs besoins spécifiques. Plus d'une trentaine de projets et besoins spécifiques ont été identifiés et consignés dans ce document que le CNPB utilisera désormais pour rechercher des financements auprès de ses partenaires.

Pour terminer, Monsieur le Président a traduit toute sa gratitude à l'Union Européenne à travers le PADSP pour son appui à la réalisation de la

présente étude et a invité les participants à faire des contributions et suggestions pertinentes en vue d'améliorer le rapport.

En rappel, la bourse des projets est un outil de management stratégique qui contraint les dirigeants à se fixer des objectifs de développement, à identifier des projets à même de permettre d'atteindre ces objectifs et à réfléchir sur les moyens de réalisation de ces projets. C'est un outil qui offre l'opportunité aux entreprises et organisations qui le souhaitent de présenter une demande de financement pour des projets précis mais à un stade non finalisé ou détaillé.

Ayant couvert les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koupela, Dori, Pouytenga, Kaya, Ouahigouya et Koudougou, cette étude a permis de recenser trente un (31) projets structurants relatifs à la construction de siège, l'acquisition d'équipements, le financement d'activités entrant dans le cadre de la survie ou du développement du groupement professionnel et des projets portant sur d'autres préoccupations majeures des membres. Chaque projet structurant a fait l'objet d'une fiche détaillée présentant le contexte, les objectifs, la description des activités, le budget et les autres préoccupations. Les projets structurants du CNPB, propres à son fonctionnement sont entre autres :

- ♦ la création d'une société de cautionnement mutuel dont l'étude de faisabilité est en cours de réalisation ;
- ♦ la création d'un centre de formation préalable ou initiale à l'emploi ;
- ♦ la construction d'un siège ;
- ♦ la réalisation d'une bourse de projets au niveau national.
- ♦ le renforcement des capacités des membres du CNPB

Le budget total pour l'ensemble des projets s'élève à plus de 9,726 milliards FCFA. Les fonds propres que les membres sont prêts à mobiliser s'élèvent à 2,197 milliards FCFA soit 22,58%. Il se dégage donc un besoin de financement global de 7,528 milliards FCFA soit 77,41% du montant total.

Compagne de reboisement au bosquet du dialogue social édition 2014



ment (SND) de Loumbila le jeudi 14 août 2014 pour faire de la plantation d'arbres, le symbole de leur commune volonté de consolider le dialogue social.

Pour joindre le geste à la parole, c'est ensemble que le Secrétaire Général du Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), Monsieur Koudbi SINARE, qui représentait son Minis-

Pour la seconde fois consécutive, employeurs, travailleurs et acteurs de l'administration du travail se sont retrouvés sur le site du Service National pour le Développe-

ment, et le Président du CNPB, Monsieur Birahima NACOULMA ont mis en terre le premier plant de la présente campagne.

Désormais, c'est un bosquet du dialogue social renforcé de 1000 plants qui fait fière allure sur le site du SND et



qui porte déjà en lui les promesses d'une paix sociale durable au Burkina Faso.

Le CAMES et le secteur privé dans un partenariat gagnant-gagnant



tre, qui avait à ses côtés Messieurs Bertrand MBATCHI, Secrétaire Général du CAMES, Birahima NACOULMA, Président du Conseil National du Patronat Burkinabé et Président du comité d'organisation, et de Loukou KOUADIO

Pour atteindre leur objectif commun qu'est l'intégration des valeurs entrepreneuriales dans les universités, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) et les dirigeants d'entreprises, les patrons et les chambres consulaires se sont réunis le 18 juillet 2014 à Ouagadougou sous le thème : « *Plan stratégique de développement du CAMES : quelles stratégies d'opérationnalité pour les Dirigeants d'entreprises, les Patrons et les Chambres consulaires des Etats membres de l'espace CAMES* ».

Cette rencontre a été présidée par Kalifa TRAORE Directeur de Cabinet du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, représentant le Minis-

Michel représentant du Président de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO)

Prononçant le mot de bienvenue Monsieur Birahima NACOULMA dans son allocution a déclaré qu'il s'agissait là d'un rendez-vous de partage d'expériences avec un double objectif, à savoir :

- Créer un partenariat secteur privé-CAMES pour soutenir le plan de développement de cette institution élaboré autour d'un enseignement supérieur permettant une meilleure employabilité des diplômés ;
- Préparer la table ronde de Libreville, prévue en octobre 2014 avec les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du plan stratégi-

que de développement du CAMES Monsieur NACOULMA a salué les efforts déjà fournis par les universités dans le cadre de la professionnalisation des filières et l'introduction du système LMD pour une plus grande employabilité des étudiants à la fin de leur formation. Cependant, il a ajouté que pour qu'on puisse aller de l'avant, il était bon que le secteur privé fasse des suggestions sur les profils dont il a besoin, car le développement de l'entreprise passe nécessairement par des ressources humaines compétentes et qualifiées.

Au nom de la Fédération des Organisation Patronales de l'Afrique de l'Ouest, Monsieur Loukou KOUADIO Michel a souligné l'importance de la présente rencontre qui se tient dans un contexte où le secteur privé doit être « le moteur de la compétitivité ». Il faut alors que les ressources humaines, qui sont la première richesse de l'entreprise soient en adéquation avec ses objectifs de développement et c'est là qu'intervient le CAMES, qui devra mettre en place un système éducatif tourné vers le développement et l'entrepreneuriat. (...)



(Suite p.3)

(suite de la page 2)

Pour lui, le plan stratégique de développement est une occasion pour le CAMES de « prendre un nouveau départ parce que nous prenons en compte la dimension formation, insertion, d'où l'adéquation-formation. Cette rencontre nous donne l'opportunité d'échanger, d'établir un dialogue avec le secteur productif et nous amène à prendre conscience que si nous formons, nous formons pour un objectif »

« Une mission commune et des actions coordonnées de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les entreprises pour améliorer notamment l'emploi des jeunes, en proie à un fort taux de chômage, » ce sont les mots prononcés par Monsieur Kalifa TRAORE coparrain de la présente cérémonie à l'entame de son allocution d'ouverture. Pour suivre, il a fait remarquer que beaucoup de diplômés sont obligés de suivre

d'autres formations pour être aptes à travailler en entreprises. Pour lui, la problématique formation – emploi ne trouvera de solution durable que lorsque chacun (Etat, universités, secteur privé) aura pris ses responsabilités.



Au terme des travaux de la rencontre le point majeur à retenir a été l'accord de partenariat adopté entre le secteur privé de l'Afrique de l'Ouest représenté par la FOPAO et le CAMES. Le CAMES attend des patronats leur implication dans le choix des orientations, dans la gouvernance, les conseils d'orientation et la mise en œuvre des formations dans les universités. Ils souhaitent également que les universités adoptent des thèmes

de recherche avec la collaboration du secteur privé et des entreprises, ce qui pourrait aussi résoudre la question du financement des recherches.

Les participants ont décidé de se revoir et souhaitent la tenue périodique de la RIDEPEC pour évaluer le Plan Stratégique de Développement du CAMES (PSDC) et l'accord de partenariat FOPAO/CAMES.

Organisé par le Ministère en charge de l'énergie, c'est dans la salle de conférence de la Direction Générale des Mines et de la Géologie que s'est tenu l'atelier de validation de l'avant-projet de loi régissant la maîtrise de l'énergie au Burkina Faso les 21 et 22 août 2014.

Une rencontre qui a réuni plus d'une quarantaine d'experts venus de l'ensemble des départements ministériels concernés par la problématique de la maîtrise de l'énergie, de la société civile et des structures d'appui au secteur privé au premier rang desquelles figure le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB), le présent avant-projet de loi a été élaboré avec pour objectif d'assurer et d'encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables et la substitution de l'énergie.

En rappel, elle se tient suite à l'élaboration en 2013 d'un plan d'action national de maîtrise de l'énergie au Burkina - dans le résidentiel et dans les services -, par la firme canadienne ECONOLER.

Le champ d'application du présent avant-projet de loi couvre l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur de l'énergie, incluant les consommateurs, les manufacturiers d'équipements, les importateurs, les distributeurs, les techniciens, les concepteurs et définie des exigences en matière d'efficacité énergétique minimale, d'affichage des performances énergétiques, de performance thermique et énergétique-concernant les nouveaux bâtiments- et de maîtrise de l'énergie (cas des gros consommateurs).

Il comprend cinquante deux (52) articles repartis en quatre (4) titres portant respectivement sur : les dispositions générales, les modalités de mise en œuvre de la maîtrise de l'énergie, le contrôle et les sanctions et les dispositions finales.

Le projet qui avait été circonscrit à la maîtrise de l'énergie électrique au départ a été étendu dans sa mouture actuelle aux autres sources d'énergie. Une place de choix a été

L'avant-projet de loi régissant la maîtrise de l'énergie validé

pour ce faire réservée à la promotion des énergies renouvelables, notamment par la création en perspective d'un fonds spécifique et d'une Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ANEREE).

Dans l'ensemble, l'avant-projet de loi a été réaménagé à travers des suppressions d'articles, des corrections et des reformulations. Une proposition a aussi été faite pour prévoir une exception légale quant à l'importation de certains matériels de haute spécification comme les appareils de radiographie ou les engins lourds utilisés dans les BTP et les mines et qui sont par nature de gros consommateurs d'énergie.

Le Représentant du Conseil National du Patronat pour sa part a veillé à la prise en compte des points suivants :

- ◆ l'insertion d'une disposition pré-

voyant un délai transitoire d'au moins une année avant l'entrée en vigueur de la loi;

- ◆ la mise en place de mesures incitatives pour les grandes sociétés afin de leur permettre de se conformer aux recommandations des rapports d'audit énergétique dont la mise en œuvre est très souvent coûteuse;
- ◆ la reformulation de l'article 29 ancien pour permettre aux entreprises suscitées de choisir parmi leur personnel le gestionnaire de l'énergie plutôt que d'avoir à le recruter rien que pour satisfaire aux exigences de la nouvelle loi.

Un pas de plus qui vient conforter les actions déjà engagées tant au niveau sous-régional (UEMOA/CEDEAO) que national en matière de promotion du développement durable et de la croissance des entreprises car qui dit efficacité énergétique dit aussi maîtrise des coûts de production.

Toutefois, au moment où l'option est prise par le Gouvernement de booster les nouvelles formes d'énergie, et considérant la forte croissance de la demande énergétique nationale qui est de l'ordre de 10% par an, il serait très indiqué de poursuivre les réflexions sur les modalités d'une diversification de l'offre d'énergie et d'envisager du même coup les perspectives d'un partenariat novateur avec le secteur privé notamment dans la promotion de l'énergie solaire.

Intégration économique régionale : Le tarif extérieur commun de la CEDEAO bientôt en vigueur



Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a pris part à Abuja les 10 et 11 juillet 2014, à un atelier sur le tarif extérieur commun de la CEDEAO (TEC/CEDEAO). Organisé par la Commission de la CEDEAO en collaboration avec la GIZ, l'atelier a réuni des délégués des 15 pays de la CEDEAO venant des départements en charge du Commerce et de l'industrie et du secteur privé. Il avait pour objectif de sensibiliser les participants sur le mécanisme du TEC/CEDEAO adopté en septembre 2013 par les chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO et dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2015.

L'intégration économique permet aux entreprises de bénéficier d'un vaste marché unique offrant des possibilités d'économie d'échelle, toute chose qui améliore la compétitivité. En éliminant les barrières tarifaires entre Etats membres de la communauté, elle renforce la concurrence entre les entreprises communautaires, ce qui peut être source d'innovation et de baisse des prix, favorables aux consommateurs.

Fort de ces convictions, l'espace CEDEAO poursuit son processus d'intégration en se dirigeant vers une union douanière conditionnée par la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC).



Le processus de mise en place du TEC/CEDEAO a débuté en 2009 avec la création d'un comité conjoint UEMOA/CEDEAO de gestion du TEC.

Les travaux de ce comité conjoint ont permis à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO d'adopter en septembre 2013, le tarif extérieur commun avec comme date d'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2015.

S'inspirant du TEC/UEMOA, le TEC/CEDEAO est composé d'une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) et d'un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés qui comprend le droit de douane, la redevance statistique et le Prélèvement communautaire de la CEDEAO ainsi que des mesures d'accompagnement sur certains produits selon des conditions bien définies.

Les produits figurant dans la Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) sont classés dans cinq catégories qui correspondent à des bandes tarifaires définies par des niveaux de droits de douane.

La catégorie 0 regroupe les biens essentiels tels que les médicaments, les livres, frappée d'un droit de douane au taux de 0% ;
 La catégorie 1 regroupe les biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipements, frappée d'un droit de douane au taux de 5% ;
 La catégorie 2 regroupe les intrants et les produits intermédiaires avec un niveau de droit de douane de 10% ;
 La catégorie 3 regroupe les biens de consommation finale, frappée d'un droit de douane de 20% ;
 La catégorie 4 regroupe l'essentiel des produits de l'Agriculture taxée aux taux de droits de douane de 35%.

En plus des droits et taxes proposés sous le Tarif Extérieur Commun, d'autres mécanismes de protection sont prévus : Il s'agit des mesures de défenses commerciales (mesures de sauvegarde, mesures compensatoires, mesures anti-dumping), du règlement sur les intrants frappés d'une taxe exceptionnellement élevée par rapport aux produits finis, des mesures complémentaires de protection (taxe d'ajustement à l'importation et taxe complémentaire de protection).

Ces instruments permettent d'appliquer des taux de droits de douanes plus élevés que ceux prévus dans le cadre du TEC, lorsque certaines conditions sont réunies, afin de protéger la production communautaire.

Plus que quelques mois pour l'entrée en vigueur du TEC de la CEDEAO qui permettra à la région de former une union douanière et d'évoluer vers d'autres étapes de son processus d'intégration. Vivement que les 15 Etats membres de la CEDEAO fassent l'ultime pas en surpassant leurs intérêts nationaux au profit de l'intérêt de la communauté.

Le mardi 1^{er} juillet 2014 s'est tenu dans la salle de conférences de l'hôtel Splendid de Ouagadougou un atelier de dissémination des résultats du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise (PACDE).

Présidé par Monsieur Bernard G ZOU-GOURI, Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (MICA), qui avait à ses côtés Monsieur Birahima NACOULMA, Président du Conseil d'Administration de la Maison de l'Entreprise, et de Madame Mercy TEMBON, Représentante Résidente de la Banque Mondiale, cet atelier avait pour objectif de partager les résultats du PACDE avec les différents acteurs et de tirer les leçons pour la pérennisation des acquis.

Prononçant l'allocution de bienvenue, Monsieur Birahima NACOULMA a indiqué qu'au-delà de l'impact positif du projet sur l'ensemble des bénéficiaires, la mise en œuvre du PACDE a considérablement contribué au renforcement de l'expertise de la MEBF et à l'appui au développement du secteur privé. Il a souligné que par le biais du Fonds de Soutien à Coûts Partagés (FSCP), le PACDE a signé 1425 accords de subvention au profit de 916 entreprises pour un montant d'environ 6,5 milliards de FCFA. Son appui direct est allé aussi à 21 institutions publiques et parapubliques ce qui a permis de renforcer leurs capacités à offrir de meilleurs services aux entreprises.

Quant à Madame Mercy TEMBO, elle a précisé que le PACDE avait pour objectif d'aider le gouvernement du Burkina Faso à mettre en place des conditions favorables pour le développement des entreprises. Elle a rendu un hommage aux femmes et hommes qui ont contribué à l'at-

teinte des objectifs du projet et salué l'engouement de tous les acteurs autour de cette initiative.

Pour Monsieur ZOU-GOURI, il a jugé les résultats du projet globalement positifs et a salué l'accompagnement de la Banque mondiale. D'autres chantiers importants doivent être mis en œuvre pour parvenir à l'émergence économique a-t-il souligné. A ce titre, il a lancé un appel à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour l'orientation de leurs actions futures vers la consolidation des acquis du PACDE.

Pour l'essentiel des communications, il ressort que l'objectif général du PACDE consistait à aider le Burkina Faso à améliorer la compétitivité de son économie

construire. Le Fonds de Soutien à Coûts Partagés (FSCP) a permis de subventionner les services non financiers au profit des entreprises, de groupements et organisations professionnels du secteur privé. Toute chose qui a contribué à l'amélioration du chiffre d'affaires des entreprises et leur capacité de gestion. Une étude d'impact réalisée sur 391 entreprises a montré que le fonds a eu un impact positif sur le développement de 90% des entreprises bénéficiaires du FSCP.

Pour ce qui est des difficultés rencontrées dans l'exécution du projet, elles se sont situées à deux niveaux :

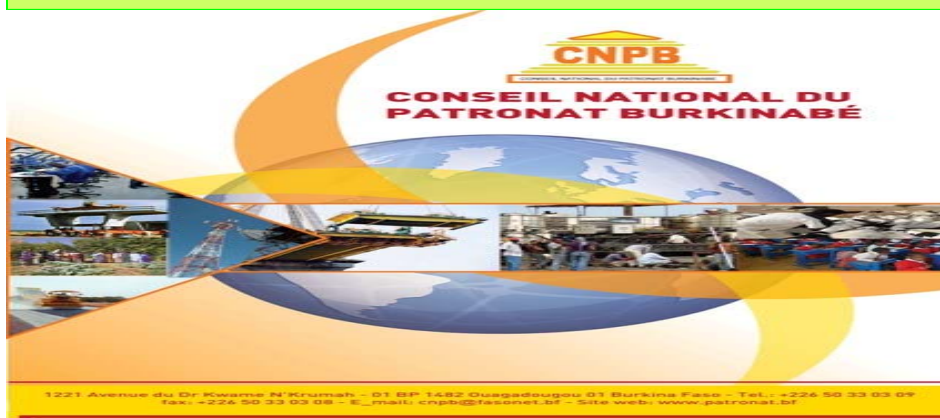
- ◆ Au niveau de la MEBF ;
- ◆ Au niveau des bénéficiaires.

Dissémination des résultats du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise (PACDE).

Pour pallier à ses difficultés, des recommandations pertinentes ont été fait à chaque niveau.

Le PACDE est un projet complexe au regard des multiples services qu'il a offerts aux entreprises. La mise en place du PACDE a contribué à offrir des services à 28516 entreprises, à créer 19862 emplois et à l'accroissement du crédit accordé au secteur privé en terme de PIB qui est passé de 16% en 2010 à 22% en 2013.

La Maison de l'Entreprise a réalisé un progrès incontestable avec le dialogue entre Etat/Secteur Privé et dans l'accompagnement des entreprises. Cependant, le défi à relever reste la nécessité absolue de développer un nouveau dispositif d'appui aux entreprises pour pallier aux difficultés d'accès des PME/PMI et TPE au financement des banques.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ (CNPB)
1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah - 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Burkina Faso - Tél. : +226 50 33 03 09
Fax : +226 50 33 03 08 - E-mail: cnpb@fasonet.bf - Site web: www.patronat.bf

Le plan d'action ANPE/CNPB au cœur d'une session d'information



Le jeudi 31 juillet 2014 s'est tenue à la salle de réunion du Conseil National du Patronat Burkinabé une rencontre d'information des organisations professionnelles membres sur le plan d'actions ANPE/CNPB 2014.

Présidée par Monsieur Birahima NACOLMA Président du Conseil National du Patronat Burkinabé, cette rencontre qui a regroupé plus d'une trentaine de groupements professionnels avait pour objectif de les informer sur le contenu du plan d'actions et obtenir leur implication dans sa mise en œuvre.

En effet, une convention de partenariat ANPE/CNPB a été signée le 19 juillet 2013 qui engageait les deux structures à travailler en synergie pour favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes et accroître la compétitivité des entreprises par la valorisation de leurs ressources humaines.

C'est ainsi que le premier plan d'action 2014 a été élaboré et adopté par les deux structures, le 16 mai 2014 en présence du Ministre de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

D'un coût total de 32 300 000 FCA, ce plan d'actions 2014

est axé autour de deux axes à savoir :

- ◆ Contribuer à accroître l'employabilité et l'insertion socio professionnelle des jeunes ;
- ◆ Contribuer à accroître la compétitivité des entreprises en matière d'emploi.

De la présentation du contenu du plan aux participants, l'on retient que durant la période de mai à décembre 2014, les activités majeures qui seront réalisées sont les suivantes :

- ◆ Placement de 100 sortants des centres et établissements de formations de professionnelle et technique ainsi que des jeunes porteurs d'idées de projets en stage d'immersion dans les entreprises ;
- ◆ Organisation de rencontres d'information et de sensibilisation au profit de 80 chefs d'entreprises en matière de recrutement et de formation de leurs personnels ;

- ◆ Visites des centres de formation professionnelle de l'ANPE par les premiers responsables du CNPB et de chefs d'entreprises, lors de leurs inaugurations par le PRFP ;

- ◆ Action de sponsoring lors des grandes activités de l'ANPE et ouverture de pages publicitaires au profit du CNPB sur le site web ANPE ;

- ◆ Organisation de sessions de formation professionnelle modulair ou de perfectionnement au profit de 100 travailleurs des entreprises dans les centres ANPE ;

- ◆ Organisation d'une soirée du « meilleur employeur de l'année »

Au titre des sessions de formation professionnelle modulaire ou de perfectionnement au profit de 100 travailleurs des entreprises, il faut noter que 9 filières de formation sont concernées : à savoir :

- ◆ La bureautique ;
- ◆ La maçonnerie ;
- ◆ La mécanique auto ;
- ◆ La mécanique cyclo ;
- ◆ La mécanique rurale ;
- ◆ La menuiserie bois ;
- ◆ La menuiserie métallique/force ;
- ◆ L'électricité ;
- ◆ La plomberie.

Ces sessions de formations sont subventionnées à hauteur de 87,5% par le FAFPA.

LISEZ ET FAITES LIRE LA LETTRE DU PATRONAT

Note d'information conjointe OIT/OMS à propos de la maladie à virus Ebola

Maladie à virus Ebola

• La maladie à virus Ebola, anciennement fièvre hémorragique à virus Ebola, est une maladie grave pour l'homme. Elle peut être mortelle faute d'un traitement et de soins appropriés. Les flambées de maladie à virus Ebola surviennent principalement dans les pays tropicaux d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

• L'apparition soudaine de fièvre, de faiblesse intense, de douleurs musculaires, de céphalées et de maux de gorge sont des signes et symptômes caractéristiques. Ils sont suivis de vomissements, de diarrhées, d'éruptions, d'insuffisance rénale et hépatique et, dans certains cas, d'hémorragies internes et externes.

• La période d'incubation, c'est-à-dire l'intervalle qui s'écoule entre l'infection et l'apparition des symptômes, va de 2 à 21 jours. Les patients deviennent contagieux à partir du moment où ils présentent les symptômes. Ils ne sont pas contagieux pendant la période d'incubation. Les infections à virus Ebola ne peuvent être confirmées que par des analyses de laboratoire.

D'autres maladies peuvent avoir des symptômes analogues, par exemple le paludisme, la typhoïde, la shigellose, le choléra, la leptospirose, la peste, la rickettsiose, les fièvres récurrentes, la méningite, l'hépatite et d'autres fièvres hémorragiques virales.

Modes de transmission

• L'origine du virus n'est pas connue mais les chauves-souris sont considérées comme le réservoir naturel probable. Le virus est transmis à l'homme par des animaux sauvages morts ou vivants et peut se propager dans la population humaine par transmission d'une personne à une autre.

• Les personnes sont infectées par contact direct (par la peau lésée ou les muqueuses telles que les lèvres, les muqueuses nasales, la bouche, les yeux ou les parties génitales) avec du sang, des sécrétions ou d'autres liquides biologiques d'une personne malade, d'une personne décédée de la maladie ou d'animaux infectés.

• Les personnes peuvent également être infectées par contact indirect entre la peau lésée ou les muqueuses et des objets contaminés par le sang, les sécrétions, ou d'autres liquides biologiques de personnes malades ou de corps (par exemple gants, masques ou lunettes de protection utilisés, autres déchets médicaux, vêtements ou linge souillés, aiguilles et instruments médicaux utilisés).

Les hommes qui se sont rétablis peuvent encore propager le virus à leur partenaire par le sperme jusqu'à sept semaines après leur guérison.

Risques pour la sécurité et la santé au travail

• Les personnels de santé sont exposés au risque d'infection lorsqu'ils prodiguent des soins aux malades s'ils ne portent pas un équipement de protection individuelle (EPI) adéquat et n'appliquent pas strictement les mesures recommandées pour lutter contre l'infection.

• Les autres risques pour les personnels impliqués dans les soins de santé et la riposte à l'épidémie de maladie à virus Ebola sont la détresse psychologique, la stigmatisation, la violence, le surmenage, le stress lié à la chaleur et la déshydratation suite à l'utilisation d'un EPI encombrant, et les problèmes ergonomiques découlant de la manipulation des corps ou de lourdes charges. Ce problème demande des mesures spécifiques en matière de soutien psychosocial, de sécurité et d'organisation du travail.

• La prise en charge des personnes présentant des symptômes de maladie à virus Ebola exige un traitement dans un hôpital ou un centre de traitement doté de médecins et d'infirmières qualifiés et équipés à cette fin. Les soins prodigués dans d'autres cadres ou à domicile représentent un risque élevé d'infection par le virus Ebola pour les membres de la famille, les soignants à domicile, les guérisseurs traditionnels et les sages-femmes de village qui ont des contacts avec le malade et son environnement.

• Il est important de noter qu'il peut y avoir transmission de la maladie au cours des rites funéraires et des enterrements qui impliquent un contact direct avec le corps et les liquides biologiques de la personne décédée de maladie à virus Ebola.

• La transmission de l'animal à l'homme par contact avec des animaux infectés par le virus Ebola est importante au début de la flambée épidémique. Elle peut survenir au cours de la chasse, du commerce de la viande des animaux sauvages et au cours des activités en rapport avec la forêt et la faune sauvage.

• Le risque pour les voyageurs d'affaires d'être infectés par le virus Ebola au cours d'une visite dans des régions touchées et de contracter la maladie à leur retour est extrêmement faible, même si la visite suppose des déplacements vers les zones où ont été signalés les cas primaires. Pour qu'il y ait transmission, il faut qu'il y ait eu contact direct avec le sang, les sécrétions ou d'autres liquides biologiques de personnes ou d'animaux infectés, vivants ou morts, autant d'expositions peu probables pour le voyageur lambda.

Les autres voyageurs, les équipages et les agents travaillant dans les aéroports, les ports ou les postes-frontières peuvent être exposés si une personne qui a été exposée au virus Ebola et qui présente les symptômes embarque sur un vol commercial ou un autre moyen de transport sans informer la compagnie de transport de son état.

Prévenir la maladie à virus Ebola sur le lieu de travail

• Dans toutes les situations, des mesures élémentaires de lutte contre l'infection peuvent éviter celle-ci.

• Les agents de santé, à tous les niveaux du système de santé – hôpitaux, dispensaires, laboratoires, postes de santé, blanchisseries, transports –, devraient être informés de la nature de la maladie et de son mode de transmission et suivre strictement les précautions recommandées pour lutter contre l'infection.



spécialement conçu pour les risques biologiques, et appliquer les mesures d'hygiène des mains conformément aux recommandations de l'OMS. Si le niveau de précaution recommandé est appliqué, la transmission de la maladie devrait être évitée.

- Étant donné que d'autres maladies infectieuses peuvent avoir des symptômes compatibles avec la maladie à virus Ebola, il est important d'appliquer les précautions standard dans tous les établissements de santé – c'est-à-dire la prévention des blessures par des aiguilles ou des instruments coupants et perforants, la sécurité des ponctions veineuses, l'hygiène des mains, l'usage rationnel de l'équipement de protection individuelle, le nettoyage régulier et rigoureux de l'environnement des malades, la décontamination des surfaces et du matériel, et la gestion sans risque du linge souillé et des déchets médicaux.

- Tous les travailleurs présentant des symptômes de maladie à virus Ebola devraient consulter rapidement un médecin. L'OMS ne recommande pas aux familles ou aux communautés de prendre soin des personnes qui présenteraient des symptômes de maladie à virus Ebola à domicile.

- La manipulation des corps et le contact avec les liquides biologiques d'une personne décédée de la maladie à virus Ebola exigent des équipes qualifiées et équipées de façon à pouvoir enterrer de manière appropriée les défunts en utilisant le matériel de protection de rigueur tout en respectant les coutumes locales.

- Dans les zones où le virus Ebola est signalé chez les animaux, les travailleurs appelés à manipuler des animaux devraient porter des gants et d'autres équipements et vêtements de protection individuelle.

- Les voyageurs d'affaires rentrant de zones touchées qui n'ont pas appliqué les mesures nécessaires de lutte contre l'infection devraient surveiller s'ils ne présentent pas des symptômes (fièvre, fatigue, douleurs musculaires, céphalées, mal de gorge, vomissements, diarrhée, éruption ou hémorragie) dans les 21 jours suivant leur retour. S'ils soupçonnent qu'ils pourraient avoir été exposés au virus Ebola (par exemple les volontaires qui ont travaillé dans des centres de santé) dans les zones touchées, ils doivent solliciter rapidement un avis médical et indiquer au médecin qu'ils se sont rendus récemment dans une zone touchée.

Les pays touchés sont invités à procéder à la détection d'une éventuelle maladie fébrile inexplicée pouvant correspondre à une infection par le virus Ebola chez tous les voyageurs au départ des aéroports internationaux, des ports maritimes et des principaux postes-frontières terrestres. Aucune personne présentant des symptômes correspondant à la maladie à virus Ebola ne devrait être autorisée à effectuer un voyage international, à moins qu'il ne s'agisse d'une évacuation médicale en bonne et due forme. Dans le cas peu probable où cette personne tombe malade à bord, elle devra être isolée et des mesures spéciales devront être prises conformément aux recommandations internationales pour protéger la santé du personnel et des autres

- Tous les personnels prenant en charge des cas suspects ou confirmés de maladie à virus Ebola ou manipulant des échantillons et matériels contaminés devraient utiliser l'équipement de protection individuelle

voyageurs.

Droits, devoirs et responsabilités des travailleurs et des employeurs

- Les employeurs, les travailleurs et leurs organisations doivent collaborer avec les autorités sanitaires à la prévention et à la lutte contre la flambée de maladie à virus Ebola.

- Les employeurs ont la responsabilité générale de faire en sorte que, dans la mesure où cela est pratiquement réalisable, toutes les mesures de prévention et de protection soient prises pour réduire au maximum les risques professionnels.

- Les employeurs sont tenus de fournir les informations adéquates, des instructions complètes et la formation nécessaire en matière de sécurité et de santé au travail ; de consulter les travailleurs sur les aspects de sécurité et de santé au travail liés à leur emploi, et de déclarer à l'inspection du travail les cas de maladies professionnelles.

- Les personnels de santé et autres travailleurs sont tenus de suivre les procédures établies pour la sécurité et la santé au travail, d'éviter d'exposer d'autres personnes aux risques pour la santé et la sécurité et de participer aux formations en matière de sécurité et santé au travail dispensées par l'employeur.

- Les employeurs sont tenus de fournir des vêtements de protection et l'équipement de protection appropriés au personnel de santé ou autres personnels chargés de dispenser des soins à des cas suspects ou confirmés de maladie à virus Ebola ou de manipuler des animaux.

- Les mesures de sécurité et d'hygiène du travail ne doivent entraîner aucune dépense pour les travailleurs.

- Les travailleurs sont tenus de signaler immédiatement à leur supérieur hiérarchique direct toute situation dont ils ont un motif raisonnable de penser qu'elle présente un péril imminent et grave pour leur vie ou leur santé et, jusqu'à ce que l'employeur ait pris des mesures pour y remédier, en cas de besoin, celui-ci ne pourra demander aux travailleurs de reprendre le travail dans une situation où persiste un péril imminent et grave pour la vie ou la santé.

- Les personnels de santé et autres travailleurs ont le droit de se retirer d'une situation de travail dont ils ont un motif raisonnable de penser qu'elle présente un péril imminent et grave pour leur vie ou leur santé. Lorsqu'un travailleur exerce ce droit, il devra être protégé contre des conséquences injustifiées.

- La maladie à virus Ebola et les troubles liés au stress post-traumatique contractés dans le cadre d'une exposition professionnelle sont considérés comme des maladies professionnelles. Les travailleurs qui en sont atteints par suite de leurs activités professionnelles ont le droit à une indemnisation, une réadaptation et des services curatifs.

La coopération des employeurs et des travailleurs et/ou leurs représentants dans l'entreprise devra être un élément essentiel des dispositions prises en matière de prévention sur le lieu de travail (par exemple à travers des délégués pour la sécurité des travailleurs, des comités de sécurité et de santé, et la collaboration à l'information et à la formation).

L'OIT et l'OMS collaborent à la mise au point de matériels d'information, de guides techniques et de recommandations pratiques concernant l'ensemble des risques professionnels pour la santé et la sécurité dans le cadre de la préparation et de la riposte à l'épidémie de maladie à virus Ebola.

La phase 2 du projet Initiative Pauvreté Environnement du Burkina Faso (IPE/BF) lancée

Au regard des résultats satisfaisants de la 1^{ère} phase du projet mise en œuvre de 2010 à 2012 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a organisé le mardi 8 juillet 2014 dans la salle de conférence des archives nationales, la cérémonie officielle de lancement de la phase 2 du projet Initiative Pauvreté Environnement du Burkina Faso (IPE/BF).

La présente cérémonie a été présidée par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Monsieur Salif OUEDRAOGO. Il avait à ses côtés le Représentant Résident du PNUD, Monsieur Pascal KARORERO et le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, Monsieur Georges YAMEOGO.

Monsieur Pascal KARORERO, dans son mot introductif a remercié le gouvernement pour les efforts consentis dans la mise en œuvre de la phase 1 de IPE qui a contribué de façon significative à la lutte contre la pauvreté, le chômage et la résilience. Il a indiqué que le développement durable doit être multidimensionnel et cela à travers la création d'emplois et de richesses et partant la lutte contre la pauvreté.

Prononçant le discours de lancement de la cérémonie, Monsieur le Ministre a remercié le PNUD et le PNUE pour leur appui sans cesse renouvelé au MEDD dans la gestion durable de l'environnement. Il a alors souligné que IPE est un programme mondial lancé à New York dont son but est de fédérer les forces et les valeurs ajoutées pour une gestion efficace de l'environnement. La mise en œuvre des activités d'IPE2 entre dans le cadre de l'opérationnalisation des ac-

tions de la SCADD. Ce projet permettra d'accompagner les collectivités territoriales, les ministères et le secteur privé dans la prise en compte de l'environnement.

Au cours de la cérémonie, les participants ont eu droit à des présentations. De ces présentations, l'on retient que l'objectif général de l'IPE 2 est de contribuer à l'opérationnalisation des politiques, plans et programmes qui intègrent à la fois les objectifs pauvreté et environnement, genre et changement climatique dans le but d'impacter sur l'amélioration du niveau de revenus et conditions de vie des populations les plus pauvres qui exploitent les ressources naturelles. La zone économique de Bagré pour le volet agricole et la zone d'Essakane pour le volet minier et élevage constituent les zones d'intervention du projet. Le choix de ces zones s'explique par le fait que ce sont des zones de production à fortes potentialités économiques ou le niveau de pauvreté reste encore élevé malgré l'opportunité économique en lien avec les ressources naturelles.

L'effet attendu du projet est une croissance pro-pauvre et durable et pour atteindre les objectifs fixés, l'IPE 2 devra se focaliser sur deux(02) produits majeurs à savoir :

- ◆ Les mécanismes de coordination de suivi et de prise de décisions pour une opérationnalisation des objectifs pauvreté- environnement sur la base d'une identification des barrières institutionnelles, réglementaires ,financières et programmatiques;
- ◆ Les mécanismes de budgétisation et de financement innovent pour une croissance économique durable pro-pauvre qui intègre les objectifs pauvreté- environnement, genre et changement climatique.

Pour ce qui du plan de travail annuel du

projet, il va s'atteler à identifier les blocages existant entre le niveau central et local par rapport à l'opérationnalisation des questions pauvreté-environnement. Pour ce faire, onze(11) activités majeures déclinées en sous-activités ont été définies. Les principales sont entre autres :

- ◆ Appuyer le cadre de concertation entre le MEDD, le secteur privé, les OSC et les collectivités territoriales sur l'IPE ;
- ◆ Etude d'une stratégie de mise en œuvre d'une fiscalité environnementale applicable pour soutenir le Fonds d'intervention pour l'Environnement.

Le Partenariat pour une Action sur l'économie verte a le potentiel d'aider les pays à améliorer le bien-être humain et l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques conformément à leurs propres priorités de développement nationales. La croissance au niveau des revenus et de l'emploi serait conduite par l'investissement privé et public qui réduit les émissions de carbone et la pollution, améliore l'efficacité en énergie et en ressources et empêche la perte de biodiversité et des services éco- systémiques. Cinq agences partenaires de l'ONU s'allient pour coordonner au niveau national leur appui, leur expertise et leurs ressources pour permettre aux Etats de promouvoir l'Economie verte. PAGE se concentrera sur sept pays-pilotes, encore à désigner, et intensifiera son appui à 30 pays au total à l'horizon 2020.

La mise en œuvre du partenariat en faveur d'une économie verte ne pourra véritablement être efficace sans une incitation des acteurs du secteur privé sur des questions clés telles que : la politique fiscale et les investissements, les politiques industrielles vertes, les emplois verts et décents, les politiques commerciales et les opportunités dans la promotion des économies vertes.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ

*L'union fait la force,
ensemble avançons pour un développement durable !*

1221 Avenue du Dr KWAME N'krumah - 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél. : +226 50 33 03 09 - Fax : +226 50 33 03 08
Email: cnpb@fasonet.bf - Site web: www.patronat.bf

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 50 33 03 09

Fax : (+226) 50 33 03 08

Courriel: cnpb@fasonet.bf

Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabé

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE
Seydou TRAORE
Alphonse GUIGUEMDE
Alizéta OUEDRAOGO

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabé

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/
P.F

ISSN 0796 - 8981



Revue à mi-parcours du Cadre sectoriel de dialogue « Gouvernance et administration publique » (CSD-GAP) de l'année 2014.

S'inscrivant dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), le lundi 04 août 2014 s'est tenue dans la salle de conférences du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), la revue à mi-parcours de l'année 2014 du Cadre sectoriel de dialogue « Gouvernance et administration publique » (CSD-GAP).

Connaissant la participation d'une soixantaine de personnes issues des structures, membres du CSD-GAP dont le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB), cette rencontre a été présidée par Monsieur Vincent ZAKANE, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS).

Saluant la présence effective des membres du Cadre sectoriel de dialogue, Monsieur le Ministre a indiqué que la présente revue est l'occasion pour les membres du CSD-GAP de valider la matrice de performance 2014-2017, résultant des ajustements apportés par le CSD sur la recommandation formulée par le Secrétariat Technique National (STN/SCADD) à l'issue de la revue annuelle 2014. Il s'agit aussi, va-t-il ajouter, d'évaluer la mise en œuvre des actions programmées au cours du semestre écoulé et de continuer les efforts dans le but de l'atteinte des résultats escomptés.

Monsieur Vincent ZAKANE avant de déclarer ouverte la présente revue, a souligné que sur les trente et cinq (35) mesures programmées, trois (03) sont entièrement réalisées, vingt-cinq (25) sont en cours de réalisation et sept (07) n'ont pas encore connu un début de réalisation.

De la présentation du projet de rapport de performance à mi-parcours du

Cadre sectoriel de dialogue « Gouvernance et administration publique » faite aux participants, il ressort que sur les six (06) programmes mis en œuvre par le cadre sectoriel, les mesures programmées ont connu un taux de réalisation de 08,57% avec un taux d'exécution financière de 36,45% pour la période de janvier à juin 2014.

Quant aux perspectives pour la période 2014-2017, les domaines d'actions suivants ont été prévus dans le cadre de la mise en œuvre des programmes suscités.

Il s'agit de :

- ◆ la poursuite du recrutement, de la formation professionnelle et de la gestion de la carrière des agents de la fonction publique;
- ◆ la promotion d'une bonne gouvernance et d'un service public de qualité;
- ◆ la promotion du travail décent;
- ◆ la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit;
- ◆ l'amélioration de l'accès des citoyens à l'information;
- ◆ le renforcement de la sécurité des personnes et des biens.

L'acquis majeur de la présente revue aura sans doute été la validation du rapport à mi-parcours de l'année 2014 et la matrice de performances 2014-2017, mais il reste à espérer que des efforts considérables seront fournis pour rattraper le gap d'ici à la fin de l'année.

Dans cette attente, le patronat n'en reste pas moins vigilant dans le suivi de l'évolution des actions prévues notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'AMU, actions qui seront certainement plus visibles au cours du second semestre de l'année.